



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 28 MAI 2020

Convocation du 19 Mai 2020

L'an deux mil vingt, le 28 mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle polyvalente de Mouen pour des raisons sanitaires.

**Présents** : M. LERÉVÉND Benoît – Mme LE DRAMP-DENIS Marie – M. GODEFROY Bruno – Mme TILLARD Clémentine – M. SAUVAGE Alain – M. PAGNY Yann – Mme CHÉREL Céline – M. RICHARD Julien – Mme CONSTANT Aurélie – M. PÉRON Vincent – Mme DURANT Morgane – M. MARIE Bruno – Mme PINGEON Sophie – M. VAUQUELIN Cédric – Mme PÉLEGRI Marie-José – M. BRIERE Bastien – Mme HUBERT Séverine – M. RUEL Denis.

**Pouvoir** : Mme LECLERC Corinne à Mme LE DRAMP-DENIS Marie

Madame le Maire précise que la réunion est à huis clos.

### INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick FARCY Maire, qui après l'appel nominal donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections déclare installés dans leurs fonctions les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus.

Madame Aurélie CONSTANT est désignée secrétaire par le conseil municipal.

### ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Madame Marie-José PELEGRI prend la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal, dénombre 19 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie.

Elle invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne ensuite comme assesseurs : Monsieur Bastien BRIERE et Madame Séverine HUBERT.

Le Président de séance fait appel aux candidatures et, seule, celle de Monsieur LEREVEREND Benoit est déclarée. Il procède ensuite à l'élection du maire et chaque conseiller municipal dépose lui-même son enveloppe électorale dans l'urne.

Il procède ensuite au dépouillement et le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Monsieur LEREVEREND Benoit a obtenu 19 voix

Monsieur LEREVEREND Benoit ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Maire et immédiatement installé.

## ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'élire 5 adjoints

Le Maire fait appel aux candidatures et procède à l'élection des Adjoints au Maire sous le contrôle du bureau et chaque conseiller municipal dépose lui-même son enveloppe électorale dans l'urne.

Il est ensuite procédé au dépouillement et le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Sont donc proclamé élus :

Madame LE DRAMP-DENIS Marie : 1<sup>er</sup> Adjoint  
Monsieur GODEFROY Bruno : 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame TILLARD Clémentine : 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Monsieur LESAUVAGE Alain : 4<sup>ème</sup> Adjoint  
Monsieur PAGNY Yann : 5<sup>ème</sup> Adjoint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23 minutes.